

Séance plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine  
10 novembre 2020

## Des associations et clubs de sport amateur en danger

L'impact de la crise sanitaire sur l'activité de l'ensemble des associations et clubs de sport amateur est particulièrement sévère. La mise à l'arrêt des activités, la fermeture des lieux de pratiques sportives, l'annulation des manifestations et les contraintes de fonctionnement imposées par la gestion de crise sanitaire ont d'ores et déjà entraîné et vont continuer d'entraîner une perte de recettes significatives aggravée par un désengagement de partenaires, un recul des adhésions et du nombre de licenciés, et surtout, le découragement et la lassitude de responsables bénévoles par ailleurs vulnérables au virus SRAS-CoV2. Ce contexte met en danger la survie de nombreuses petites structures mais aussi les emplois associés.

Des mesures ont d'ores et déjà été prises par la collectivité régionale mais nombre de structures n'ont pu accéder à des dispositifs trop peu adaptés, rigides, parfois complexes et dont les critères financiers demeurent trop restrictifs. En complément, le nouveau dispositif de soutien proposé par le Conseil régional propose diverses mesures d'aide à l'investissement à destination des têtes de réseaux, des organisateurs de manifestations et des clubs, afin de les accompagner au changement provoqué par la crise et aux nouveaux enjeux, notamment par la mutualisation de moyens.

Pas suffisant estime le CESER qui demande d'une part que la durée de mobilisation des financements attribués pour 2020 soit prolongée sans révision et d'autre part que les contributions du travail bénévole soient à l'avenir prises en compte dans le calcul des aides, comme cela est le cas pour d'autres financeurs publics.

Pour le CESER, auteur d'un rapport récent abordant ces questions\*, la pratique du sport dans un cadre collectif est aussi une forme de réponse aux objectifs de santé, de lien social et de fabrique de la citoyenneté.

*\*Droits culturels et pratiques en amateur : exigence éthique, ambition démocratique en Nouvelle-Aquitaine, janvier 2020*

CONSEIL  
ÉCONOMIQUE  
SOCIAL ET  
ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL

**SITE DE BORDEAUX**

14 rue François de Sourdis  
CS 81383  
33077 Bordeaux Cedex  
Tel. 05 57 57 80 80  
Fax 05 56 99 21 67

**SITE DE LIMOGES**

27 Boulevard de la Corderie  
CS 3116  
87031 Limoges Cedex 1  
Tel. 05 55 45 19 80  
Fax 05 55 45 17 77

**SITE DE POITIERS**

15 rue de l'Ancienne Comédie  
CS 70575  
86021 Poitiers Cedex  
Tel. 05 49 55 77 77

Pour plus d'informations  
[contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr)